

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, MM. Stéphane DELÉAGE, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 juin 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Nicole LAURIA, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/081 - HALPADES - ILOT ROUSSEAU – GARANTIE D'EMPRUNT – ACCORD DE PRINCIPLE

L'opération de l'ilot Rousseau permettra la livraison de 25 logements sociaux. Afin de mettre en place les emprunts nécessaires au financement de cette opération, la société HALPADES a sollicité la commune pour obtenir les garanties indispensables aux partenaires bancaires.

En sus des fonds propres apportés par la société HALPADES et de différentes subventions, l'opération nécessite la mise en place de prêts bancaires auprès de la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations) pour un montant de 2 524 103 €. Ce montant pourra être réajusté à l'issue des études en cours.

Ces lignes de prêt présentent les caractéristiques habituelles des emprunts destinés à financer le logement social : le taux est basé sur celui du Livret A et les durées sont comprises entre 40 et 60 ans.

Il est précisé que le pourcentage de garantie apporté par la commune influe directement sur les droits de réservation de logements sociaux.

Le total des logements réservés aux collectivités ne peut globalement pas représenter plus de 20% des logements de chaque programme au titre de la garantie financière de tous les emprunts.

Un taux de garantie des emprunts de 100 % permet à la commune d'acquérir des droits de réservation équivalents à 20% des logements livrés, d'une durée égale à celle du prêt le plus long majorée de 5 ans.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 074-217402809-20240613-CM24081-DE

S²LOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe pour garantir des emprunts qui seront contractés par la société HALPADES à hauteur de 100%, dans le cadre de l'opération Ilot Rousseau.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 juin 2024

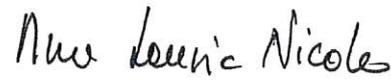
Le Maire,



Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

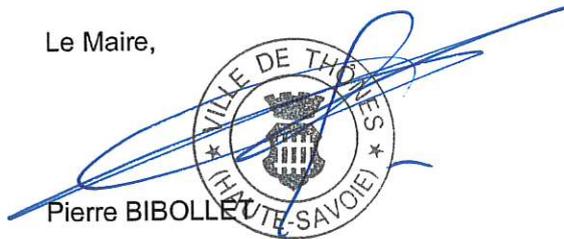


Nicole LAURIA

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 4 JUL. 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 5 JUL. 2024

THÔNES, le - 5 JUL. 2024

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

